

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'UNIVERSITE

Séance du 9 juin 1983

MEMBRES PRESENTS :

Collège A : MM. BOURTON, FLORENT, GIUSTO, MALVACHE, MARCOU,
TAISNE

Collège B : M. OBERDORFF

Collège C : MM. AUTEM, COFFIGNIEZ

Collège A.T.O.S. : Mme FRANCE, M. SUBILLE

Collège Etudiant : M. LAFAYE, M. BOUVARD

Collège des Personnalités extérieures :

M. BODARD, représentant M. le Sénateur Maire de la
Ville de VALENCIENNES

M. GILLIARD, représentant le Syndicat Intercommunal
M. GRIMALDI, Sénateur

M. GUILLAUME, représentant Monsieur le Président de
la Chambre de Commerce et d'Industrie
de VALENCIENNES

M. DELFORGE, représentant de la C.C.I. d'AVESNES.

Membres de Droit :

M. POIRSON, représentant Monsieur le Recteur de
l'Académie de LILLE

M. MENIER, Secrétaire Général de l'Université

M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université.

Président d'Honneur : M. Michel MORIAMEZ

Membres Invités : MM. BOURGOIS, PRUVOT, SOENEN.

Etaient excusés :

M. CARPENTIER, Maire de Trith, Vice-Président du
Conseil Général du Nord

M. MOTRITCH, représentant la C.G.C.

M. PHILIPPE, représentant la C.F.D.T.

M. MARCHAND, Vice-Président étudiant

Melle HUBLART, étudiante.

.../...

Ont donné pouvoir :

M. DELQUIGNIES à M. GUILLAUME
Melle SIMONOT à M. MALVACHE
M. OUDIN à M. MALVACHE
Mme HAYOIT à Mme FRANCE
M. CAROUS, Sénateur Maire de la Ville de
Valenciennes à M. BODARD
M. le Ministre LE GARREC à M. GRIMALDI, Sénateur
M. MOREL à M. OBERDORFF
M. NATUREL à M. OBERDORFF
M. COQUET à M. BOURTON
M. CHARBONNIER à M. LAFAYE

ORDRE DU JOUR

- 1 - Informations et décisions générales
- 2 - Compte financier de l'année 1982
- 3 - D.B.M. n° 1
- 4 - Frais de dossier pour les étudiants candidats à l'I.U.T.
- 5 - Durée des études pour les étudiants salariés
- 6 - Informations sur l'élaboration du plan pédagogique de la 3ème tranche des travaux
- 7 - Questions diverses

- o - 0 - o -

I - INFORMATIONS ET DECISIONS GENERALES

Le Président Noël MALVACHE ouvre la séance à 14 H 50 en félicitant les étudiants de leur présence malgré les difficultés qu'ils peuvent trouver à assister au Conseil d'Université en cette période et en remerciant Mme CLEUET, Melle MENU et M. MENIER d'avoir bien voulu assurer le Secrétariat de ce Conseil.

Afin que le Conseil puisse se terminer à une heure raisonnable pour la majorité des conseillers, M. le Président propose que les votes et discussions interviennent globalement après délibération de chaque point à l'ordre du jour.

Il soumet les comptes-rendus des Conseils d'Université des 24 février et 10 mai 1983 à l'approbation des membres du Conseil.

M. POIRSON fait remarquer qu'il n'a pas dit au Conseil du 10 mai que "la F.E.N. peut être considérée comme extérieure à l'Education Nationale" mais au contraire que "la F.E.N. ne peut être considérée comme extérieure à l'Education Nationale". Il souligne aussi l'oubli de son nom dans la liste des participants. M. le Président prie M. POIRSON de bien vouloir l'excuser pour ces oublis et accepte les modifications proposées.

Les deux comptes-rendus des Conseils d'Université des 24 février et 10 mai 1983 sont ensuite adoptés à l'unanimité.

.../...

- élections au CNESER où fut élu un de nos enseignants :
M. LAUTON, Professeur à l'I.U.T.

- journée "Portes Ouvertes" qui a attiré plus de 2 000 visiteurs à l'Université.

- journées sur le nouveau plan comptable avec la participation des étudiants MSTCF sous la direction de M. OBERT.

- journée "Soigner l'image de marque de son entreprise" organisée par les étudiants de GEA dirigés par M. AUTEM.

- colloque sur l'entreprise avec l'Université de MONS (Belgique) conduit par M. AUTEM.

- trois Conseils Scientifiques, traitant notamment du 9° plan, se sont tenus.

- des actions administratives ont été menées en application des décisions prises par le Conseil d'Université : dispenses d'affranchissement.

- suite à une circulaire ministérielle, l'I.U.T. a présenté des propositions de recherche. Le Conseil Scientifique a émis un avis favorable et s'est prononcé sur les structures de la recherche : il s'agit de privilégier la structure du laboratoire, en lui laissant la possibilité de se développer sans toutefois déroger au principe et rôle du Conseil Scientifique de l'Université.

- réunion sur le 20° anniversaire de l'Université. De cette réunion, il résulte une volonté de réussir pleinement ce qui va être entrepris et de développer un thème large : "20° anniversaire - 21° siècle, bilan et perspectives, ouverture sur le monde extérieur". Une plaquette spéciale, répertoriant les diverses activités, pourrait être éditée. Le "clou" de cette manifestation, précédé d'actions spécifiques aux U.E.R., laboratoires et services, (la réunion du club EEA pourrait se faire dans ce cadre) aurait lieu les 5 et 6 Novembre 1984. Les chiffres avancés pour une estimation du budget nécessaire oscillent entre 5 et 50 millions, une étude sérieuse doit être effectuée pour déterminer plus précisément le coût. Le Conseil d'Université et les Conseils d'U.E.R. devront en tenir compte dans l'élaboration de leur propre budget.

Le Ministère de l'Education Nationale envisage d'aligner la gestion des ATOS sur celle des enseignants. La commission doit être constituée :
- à 50 % par les représentants des syndicats,
- à 50 % par des membres désignés par le Président.

Celui-ci exprime l'intention de désigner les membres de la commission du personnel et en priorité, les élus au Conseil d'Université.

- L'enquête sur les heures complémentaires est en cours ; cette analyse nécessite un travail considérable. Beaucoup de points seront à revoir en fonction de cette analyse.

.../...

- La convention pour le gymnase entre l'Université de Valenciennes et la Municipalité est sur le point d'aboutir : la Municipalité demeure propriétaire du gymnase et l'Université en assure l'entretien et le fonctionnement. Les avis du Conseil de Direction et du Conseil d'Université ont été favorables à la conclusion de cette convention.

M. POIRSON précise que, suite à la réunion informelle qui s'est tenue à VALENCIENNES entre les représentants de la municipalité et ceux du Rectorat, le projet de convention a été soumis à M. le Recteur. Celui-ci a émis un accord de principe sous réserve, outre quelques petits problèmes de forme, de deux problèmes de fond :

1) l'obligation faite à l'Université de prendre une assurance ; il faudrait, à cet égard, vérifier si la règle "l'Etat est son propre assureur" s'applique à ce cas.

2) il préconise de ne pas limiter la durée de cette convention à la garantie décennale comme le laisserait supposer le texte.

M. BODARD intervient pour dire que la mairie assurera l'immobilier mais demande que l'Université assure le matériel. La durée de la convention, limitée au temps de la garantie décennale, est fixée en prévision de réformes éventuelles de la gestion des établissements de la jeunesse et des sports, de la décentralisation ...

Ce texte peut être amendé, c'est une proposition à soumettre à Maître MARLIERE, 1er Adjoint au Maire de VALENCIENNES.

M. POIRSON estime que la première page est un exposé des motifs qui est inutile dans le cadre d'une convention. Il se félicite que la municipalité ait bien compris l'intérêt collectif et ait accepté certains accommodements.

M. BODARD souligne l'intérêt qu'a pris la ville dans la réalisation de ce gymnase, sa volonté de promouvoir l'enseignement de l'éducation physique et sportive au même titre que les autres disciplines d'enseignement. Il rappelle les efforts conjoints de M. PRUVOT et de lui-même pour aboutir ; il regrette que la ville se soit trouvée seule pour accomplir cette tâche.

Le Président reprend alors la parole pour donner d'autres informations concernant la vie de l'Université.

- un projet de convention Université-CAPEP a été élaboré mais le titre I pose encore des problèmes.

- l'U.E.R. de Sciences propose un texte sur l'aménagement des études pour les étudiants engagés dans la vie professionnelle : "Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 27 février 1973 stipulant que le Conseil de l'Université peut fixer un régime spécial au bénéfice des étudiants déjà engagés dans la vie professionnelle".

Le Conseil d'Université décide :

" Les candidats au diplôme d'études universitaires générales, exerçant une activité professionnelle, peuvent prendre cinq inscriptions annuelles, deux en 1ère année et trois en seconde année, ou trois en 1ère année et deux en seconde. "

Par ailleurs, le Conseil d'Université décide que :

" Le candidat au diplôme d'études universitaires générales qui doit effectuer son service national durant sa scolarité, peut régulièrement prendre une inscription supplémentaire. "

A ce jour, aucune décision officielle concernant les habilitations demandées n'a été communiquée. Des navettes positives entre le Ministère et l'Université se sont instaurées :

- en électronique
- en audio-visuel
- en productique
- en technique de commercialisation

- Une réunion a eu lieu, à l'initiative de M. LELHEYDER pour discuter de l'Examen Spécial d'Entrée dans les Universités (ESEU). En effet, il existe deux ESEU dans l'Université : l'un dit "traditionnel", l'autre organisé dans le cadre de la Formation Continue. Le souhait commun fut d'homogénéiser, dans le cadre de l'Université, les deux ESEU, tout en préservant à cet examen son aspect de promotion sociale et aussi son niveau, c'est-à-dire l'accès à l'enseignement supérieur.

- Participation des U.E.R. au programme 18-25 ans lancé par le Ministère de l'Education Nationale : des propositions ont été présentées. Dans le cadre de l'U.E.R. de Sciences, plusieurs propositions présentées ont reçu un avis favorable :

1) Une action de soutien aux étudiants du DEUG pour la préparation aux concours des écoles d'ingénieurs en général et plus particulièrement des ENSI.

2) Une action de soutien aux étudiants dont la formation antérieure est inadaptée au DEUG A par un enseignement renforcé, pendant un trimestre :

- en mathématiques
- en physique
- en chimie

3) La création d'un diplôme d'Université de Formateurs de CMAO, les étudiants actuellement formés souhaitent que leur soit remis un diplôme.

- Une Université d'été fonctionnera en CAO et en Informatique.

.../...

Le Président donne la parole à M. FLORENT afin qu'il expose aux membres du Conseil les problèmes posés par la convention passée avec la Syrie.

M. FLORENT, avant d'en venir à sa demande précise, expose les raisons qui la motivent : il existe, suite à une convention, une formation de Syriens en France ; actuellement, 150 d'entre eux vont entrer dans leur dernière année d'études. Les critères de passage en deuxième année, ceux d'obtention du D.U.T., sont identiques aux critères exigés des Français : un nombre limité obtiendra un D.U.T. M. FLORENT souhaite donc que ceux qui arrivent dans leur dernière année d'études et échouent au D.U.T. reçoivent un certificat attestant le suivi des années d'enseignement, en Génie Mécanique par exemple, pour citer le cas de VALENCIENNES. Il met immédiatement en garde les membres du Conseil contre un refus systématique de sa proposition. Il ne fait aucun doute que les Syriens partiront vers les Universités qui ont accepté de délivrer ce certificat.

Les interventions sont nombreuses :

Pour M. SOENEN, ce certificat ne doit pas apparaître comme un diplôme d'Université : les étudiants se trouvant en situation d'échec. L'U.E.R. de Sciences est actuellement sollicitée par les gouvernements étrangers pour déterminer les valeurs des diplômes accordés. Il faut être prudent.

Pour M. MORIAMEZ, le mot "diplôme" obéit à des critères précis. Il serait possible d'utiliser le mot "certificat de fin d'études à l'Université de Valenciennes", sachant que le certificat peut servir administrativement, mais ne peut absolument pas servir de demande intempestive d'équivalence.

Pour M. GUILLAUME, le groupe de mots "fin d'études" est abusif à l'égard des partenaires sociaux et il s'agit de ne pas créer de confusion à leur égard.

M. MALVACHE propose plutôt les formules se rattachant à la notion "d'attestation" ou de "certificat de scolarité", ce certificat n'ayant pas valeur de diplôme.

M. OBERDORFF préfère le mot "attestation", le mot "certificat" et surtout "certificat de fin d'études" ayant un sens bien établi en France.

M. FLORENT fait savoir que les étudiants concernés ne peuvent être considérés comme de mauvais étudiants, ce sont ceux qui à Valenciennes, n'ont pas de bonnes notes en fabrication mécanique, en dessin industriel, mais ont de bons résultats en mathématiques.

M. MORIAMEZ souligne qu'un refus global entraînerait le départ des étudiants vers d'autres Universités qui acceptent de délivrer un certificat, voire même un diplôme.

Après discussion, tous les membres s'accordent sur la délivrance d'un certificat de scolarité de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Comme il avait été proposé au début, l'ensemble des propositions, mis aux voix, a été adopté à l'unanimité. Le Président passe alors au point suivant : les problèmes financiers.

II - COMPTE FINANCIER DE L'ANNEE 1982

Le Président remercie toutes les entreprises qui, malgré une conjoncture difficile, ont versé la taxe d'apprentissage. Celle-ci a globalement augmenté de 11,75 % pour l'Université, mais l'I.U.T. se révèle championne dans le cadre de cette collecte, avec une augmentation de 27,8 %, vient ensuite l'ENSI + 9 %, les U.E.R. de Droit Commun enregistrant une baisse de - 17 %.

Le président remercie également tous les organismes versant des subventions à l'Université : la Mairie de Valenciennes, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les Conseils Généraux, l'Etablissement Public Régional (notamment la subvention versée à la Recherche) et passe la parole à M. PRUVOT pour l'analyse du compte financier 1982. (Cette analyse est exposée dans le rapport de la commission des Finances qui a été distribué aux conseillers).

M. MALVACHE, après avoir félicité M. PRUVOT de son travail, ouvre le débat sur les résultats du compte financier.

M. SOENEN souhaiterait que les conclusions optimistes du rapport soient nuancées et qu'il y soit introduit des appréciations plus critiques.

On estime que le compte financier est un document administratif et technique, qui est la photographie de l'exécution du budget. Il faut être modeste dans la présentation de conclusions dont l'interprétation pourrait être erronée.

M. MORIAMEZ souhaite que les crédits de recherche apparaissent de façon détaillée ; il y aurait beaucoup moins d'interprétations tendancieuses si la gestion de ceux-ci était plus claire et plus transparente ; si la répartition entre les laboratoires était précisée, elle serait la manifestation d'une politique de recherche.

Le Président déclare son accord total à cet égard et est favorable à une discussion sur les crédits de recherche en Conseil Scientifique partant d'une position de principe : il doit y avoir à l'Université de Valenciennes une recherche scientifique mais aussi littéraire et juridique.

M. BODARD, après avoir pris connaissance de l'utilisation de la subvention municipale (50 % dans le fonctionnement), estime qu'il n'est pas sain que l'Université attende des subsides de la Municipalité pour son fonctionnement, mais que cette aide doit être investie, servir à l'outil de production dans les U.E.R. La Municipalité attend, à l'avenir, différentes propositions d'utilisation spécifique de la subvention.

Il est entendu que l'affectation des crédits est décidée par le Conseil d'Université et son Président.

.../...

Messieurs MALVACHE et VAN CEULEBROECK précisent qu'aucun des crédits alloués par la Municipalité ne sont utilisés pour le fonctionnement général de l'Université et qu'il serait dommage que cette idée puisse s'accréditer.

M. FLORENT estime que la Recherche provenant d'organismes extérieurs vit plus avec des "avis" que des fonds réels (certains contrats conclus en septembre 82 n'ont pas concrètement été honorés). Il demande que le Conseil d'Université agisse auprès des organismes pour que les fonds soient versés rapidement.

Le Président fait savoir, à ce propos, qu'on attend les financements officiels du Ministère de l'Education, que des fonds de régularisation viennent juste d'être décidés. Il rappelle que le but de sa gestion est la transparence, que la réalisation de l'équilibre budgétaire n'est pas toujours aisée. Il remercie à nouveau tous les organismes qui ont permis d'établir cet équilibre, ainsi que la Commission des Finances pour le travail considérable effectué et pour la part importante qu'elle a prise dans l'établissement de relations saines avec les U.E.R.

Mis aux voix, le compte financier est adopté à l'unanimité.

III - LA D.B.M. N° 1

Le Président présente, dès à présent, dans le but d'améliorer la gestion des U.E.R., une DBM N° 1, en soulignant qu'une DBM N°2 sera présentée au Conseil en Octobre ou Novembre 83.

M. l'Agent Comptable constate que la DBM effectuée en Novembre 1982 fut trop tardive, et, aboutit donc à la régularisation d'une situation ; par ailleurs, les commandes ne pouvant plus être passées après le 15 Décembre, les dépenses ne peuvent plus être engagées ou sont engagées et non mandatées.

Pour un bon suivi des crédits disponibles, la constatation des reliquats et les ressources nouvelles provenant de la taxe d'apprentissage doivent être précisés en Septembre.

M. l'Agent Comptable commente les résultats de cette DBM N° 1 dont le document a été distribué.

M. BOURTON, appuyé de M. BOURGOIS au nom de la commission d'information-orientation, souhaite qu'un effort financier soit fait pour les Services Techniques afin que le fléchage, la signalisation des bâtiments puissent être effectués ; enfin, il souligne que d'autres travaux concernant des points aussi importants que l'hygiène et la sécurité, doivent être réalisés.

Le Président rappelle ses engagements : en premier lieu, une action prioritaire à l'égard de la Médecine Préventive ; en second lieu : entamer la réalisation de la signalisation. Mais, convient-il de le mettre en place immédiatement ou d'attendre les nouveaux bâtiments ?

Après ce débat, la DBM mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

IV - FRAIS DE DOSSIER POUR LES CANDIDATS A L'I.U.T.

Le Président soumet ensuite à la discussion le problème des frais de dossier d'admission à l'I.U.T. En effet, étant donné la surcharge administrative, financière, pédagogique qu'entraînent les admissions en I.U.T., le Conseil d'Administration de l'I.U.T. a proposé l'établissement d'une participation du candidat aux frais de dossier en fixant ce montant à 20,00 F. par dossier déposé.

Du débat qui suit, il ressort que cette demande de participation n'est pas illégale, qu'elle s'inscrit dans une pratique générale, qu'elle est un moyen réel d'équilibrer le budget, (les frais de reprographie étant considérables) que le coût modique n'empêchera personne de poser sa candidature.

La proposition de participation aux frais de dossier est donc adoptée à l'unanimité.

V - INFORMATIONS SUR L'ELABORATION DU PLAN PEDAGOGIQUE DE LA 3ème TRANCHE

Le Président passe la parole à M. BOURTON afin d'évoquer l'élaboration du plan pédagogique des travaux de la 3ème tranche.

M. BOURTON rappelle que la construction en cours est celle de la 2ème tranche, dont l'achèvement est prévu à Pâques 84. Résultat d'une demande réactualisée pour la dernière fois en 77, la 2ème tranche comprend :

- un bâtiment administratif de 1 600 m²
- une bibliothèque universitaire de 1 600 m²
- un bâtiment Recherche de 1 500 m²
- un amphi de 250 places

Les surfaces allouées pour la construction d'un bâtiment résultent d'un calcul simple : le produit du nombre d'étudiants par le nombre de m² auxquels a droit un étudiant d'I.U.T., d'E.N.S.I., de Sciences ... déterminé suivant différentes normes administratives. En 1983, le déficit en surface s'élève à 7 672 m² ainsi réparti :

- 1 800 m² environ pour l'E.N.S.I.
- 1 700 m² " " le DROIT
- 3 700 m² " " les SCIENCES
- 400 m² " " les LETTRES

auquel s'ajoute un déficit de 2 000 m² à la Bibliothèque Universitaire.

Le complément SCIENCES et LETTRES et la création d'un amphi de 500 places seront intégrés dans les demandes propres à l'U.E.R. de DROIT.

Monsieur MORIAMEZ intervient pour souhaiter qu'un dossier soit constitué en tenant compte de la prochaine création d'un département de Robotique à l'I.U.T.

.../...

M. BOURTON précise que les étudiants de Capacité de Droit et de Formation Continue ne peuvent être pris en considération pour le calcul des surfaces. Il apparaît rapidement nécessaire de bâtir les dossiers en utilisant, en collaboration étroite avec le rectorat, le maximum d'informations.

M. FLORENT souhaite qu'un logement de l'Université puisse être mis à la disposition d'un professeur étranger susceptible de passer son année sabbatique à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

M. MORIAMEZ et le Secrétaire Général soulignent la difficulté de réaliser ce souhait ; prendre l'un des appartements de fonction dans ce but, revient à en ôter un au gardiennage. Or, pour des raisons de sécurité, le gardiennage doit être revu et établi sur un roulement de 3 ou 4 ménages pour être efficace.

Le Président annonce le prochain départ de Monsieur F. MENIER, Secrétaire Général, qui a sollicité le bénéfice d'une cessation anticipée d'activité. En son nom propre et au nom de l'Université, il regrette son départ, lui rend hommage et le remercie pour le travail accompli durant ses deux années d'activité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant évoquée, le Président lève la séance du Conseil à 17 heures.

- o - 0 - o -